



Numéro 4
Novembre 2011

Au fil de l'eau

Toute l'actualité du Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre

Venez visiter
notre site internet

www.bassin-evre.fr

Fiche d'identité des BASSINS VERSANTS DE L'ÈVRE, DE LA THAU ET DU ST DENIS

• Mais qu'est ce qu'un BASSIN VERSANT ?

Le bassin versant d'une rivière, c'est l'ensemble du territoire sur lequel s'écoulent et s'infiltrent les eaux qui alimentent la rivière et ses affluents. Ce bassin n'a pas les mêmes frontières que les communes. En effet, ce sont les lignes de crête des collines qui séparent les différents bassins versants. Ainsi, en fonction de l'endroit où tombe la goutte d'eau, elle ira : soit dans le bassin versant de l'Èvre, soit dans un bassin versant voisin (Layon ou Moine, par exemple).



• Fiche d'identité du bassin versant de l'Èvre :

Surface du bassin versant : 573 Km²
36 communes concernées
Longueur cumulée des cours d'eau : 567 Km
Longueur de l'Èvre : 93 Km
Source : Vezins
Confluence avec la Loire : Notre Dame du Marillais
Pente moyenne 1,6 %
Principaux affluents de l'Èvre : Montbault, Montatais, Rez Profond, Beuvron, Avresne, Trézenne et Pont Laurent
Débit moyen de l'Èvre (Pont Dalaine, Chapelle St Florent) : 3,39 m³/sec.

• Fiche d'identité du bassin versant de la Thau :

Surface du bassin versant : 72 Km²
6 communes concernées
Longueur cumulée des cours d'eau : 60 Km
Longueur de la Thau : 13 Km
Source : Montjean sur Loire
Confluence avec la Loire : Saint Florent-le-Vieil
Pente moyenne très faible 0,4 %

• Fiche d'identité du bassin versant du Saint Denis :

Surface du bassin versant : 30 Km²
5 communes concernées
Longueur cumulée des ruisseaux des Moulins et du Saint Denis : 17 Km
Source : Bourgneuf-en-Mauges
Confluence avec la Loire : Montjean-sur-Loire

• Le SMiBE, c'est quoi ?

C'est le SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ÈVRE : un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe des communes, des communautés de communes ou d'agglomération du bassin versant de l'Èvre.

Il œuvre pour la restauration et l'entretien des cours d'eau et des zones humides.

L'objectif principal est la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



Éditorial



Le 4^e numéro de la plaquette « Au fil de l'eau » s'adresse cette année aux habitants résidant sur les bassins de l'Èvre, de la Thau et du Saint Denis-Moulins. Cette plaquette a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre le Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre (SMiBE) et la Commission Locale de l'Eau (la CLE) chargée d'élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (le SAGE) Èvre Thau St Denis.

2011 est une année délicate pour l'ensemble des cours d'eau du bassin de l'Èvre, mais aussi de la Thau. Très tôt dans l'année, l'ensemble des ruisseaux ont connu un niveau d'eau faible, voire des ruptures d'écoulement. Cette situation s'est prolongée sur une longue période avec des conséquences négatives pour la qualité des eaux, la vie aquatique et la satisfaction des besoins.

La répétition de ces événements climatiques nécessite de progresser en matière de gestion des quantités d'eau reçues sur notre territoire et ce, afin de satisfaire de manière équitable l'ensemble des besoins, ceux des milieux aquatiques, des ménages, de l'agriculture, des collectivités... Ce sujet d'actualité sera l'un des domaines prioritaires de réflexion et de propositions de la CLE du SAGE.

En parcourant ce 4^e exemplaire de la plaquette « Au fil de l'eau », vous découvrirez les actions menées par le SMiBE sur le bassin de l'Èvre au cours de l'année 2010 - 2011 : entretien et restauration des cours d'eau, plantations et clôtures, actions de communication, témoignages, animations scolaires... Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un contrat de 5 ans signé en 2009 avec les financeurs (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général du Maine et Loire, Conseil Régional des Pays de la Loire). Nous y consacrons 3 pages. La quatrième page est dédiée à la mise en œuvre de la démarche de réflexion conduite par la CLE du SAGE. Elle présente les acteurs et les partenaires qui vont définir ensemble un projet de territoire visant une bonne gestion quantitative et qualitative de l'eau sur les bassins de l'Èvre, de la Thau et du Saint Denis.

Si l'eau est nécessaire à la vie, indispensable à la bonne réalisation de nos activités, à l'équilibre des milieux et si les événements climatiques viennent plus fréquemment en perturber la ressource, alors ensemble agissons pour gérer l'eau équitablement et la préserver.

Jean-Claude MORINIÈRE
Président du SMiBE

La bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*)

Taille : 18 à 19 cm
Poids : 20 g
Longévité : 3 ans

La bergeronnette des ruisseaux est très dépendante de l'eau, notamment des eaux courantes. Elle est souvent présente à proximité des habitations et des ponts. Sur le bassin versant de l'Èvre, on observe fréquemment cette espèce en aval des ouvrages (radiers de ponts, chaussées...) Son vol onduleux est assez caractéristique.

Elle peut se confondre avec la bergeronnette printanière. Elle possède le dessous jaune vif, une gorge blanchâtre, un dos gris et une longue queue. Contrairement aux autres espèces, la bergeronnette des ruisseaux est la seule à posséder des pattes rosées.

Ces oiseaux sont généralement sédentaires. En hiver,



photo D Drouet

on peut rencontrer des Bergeronnettes des ruisseaux migratrices venues du Nord ou de l'Est de l'Europe.

La Bergeronnette des ruisseaux niche près des eaux courantes. Les premières nidifications s'effectuent en avril. Les nids se trouvent souvent entre les pierres, les racines ou dans des trous de constructions quelconques (ponts, chenaux de moulins...). La femelle pond 4 à 6 œufs que les parents couvent durant 12 à 14 jours. La plupart des couples élève une seconde nichée de juin à juillet.

La bergeronnette se nourrit principalement d'insectes aquatiques, de leurs larves et de nombreux petits animaux aquatiques. Elle parcourt les rochers ou les rives graveleuses pour capturer ses proies.

Animations scolaires

Le SMiBE vient de créer, en partenariat avec le CPIE Loire et Mauges, deux animations scolaires en lien avec les cours d'eau du bassin versant de l'Èvre : « Jouons au pays de l'eau » et « Le bilan santé de ma rivière ».

Ces animations ont pour objectif de sensibiliser les enfants (CE2, CM1 et CM2) à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. L'approche ludique utilisée permet de favoriser l'attrait et la compréhension des enfants. Dans la mesure du possible, ces animations sont réalisées sur un cours d'eau proche de l'école concernée.



Elles sont prises en charge financièrement par le SMiBE et donc, gratuites pour les écoles primaires du bassin versant de l'Èvre.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le SMiBE (02 41 71 76 83).

Témoignage d'un élu

Marc GREMILLON, (Maire de Trémentines - Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) en charge de la protection des ressources en eau et rivières).



« La commune de Trémentines se situe sur la partie amont du bassin versant de l'Èvre. Notre commune s'étend sur 3406 ha et est traversée par l'Èvre sur environ 8 km. L'Èvre est une petite rivière pleine de charme que l'on peut découvrir grâce à un sentier de randonnée communal qui débute dans le bourg et suit ses nombreux méandres.

Dans le but d'améliorer la qualité de l'eau du bassin versant de l'Èvre, nous venons de mettre en place, en partenariat avec le CPIE Loire et Mauges, un plan de désherbage à l'échelle de notre commune. L'objectif principal est, dans un premier temps, de

seront donc aux normes sur le bassin versant de l'Èvre d'ici 2014. D'autres actions sont engagées au niveau de la CAC, notamment le plan de gestion des captages de Ribou/Verdon et de la Rucette, les inventaires zones humides et haies...

réduire fortement l'utilisation des pesticides notamment sur les zones à risque et ensuite, de tendre vers le « zéro pesticide ».

Toujours dans l'objectif de reconquérir et préserver la ressource en eau, la CAC s'est engagée dans un programme de réhabilitation de l'ensemble des stations d'épuration.

Sur le bassin versant de l'Èvre, quatre nouvelles stations ont vu le jour depuis trois ans : Vezins, le May sur Èvre, St Léger Sous Cholet et Trémentines. Avec le projet de la nouvelle station d'épuration de Nuillé, l'ensemble des stations d'épuration de la CAC

Témoignage d'un propriétaire

Bernard BOUYER, (Propriétaire riverain de l'Èvre au Fief Sauvin) :



« En indivision avec mes frères et sœurs, nous sommes propriétaires riverains de l'Èvre. Sur les 400 mètres de berges que nous possédons, nous avons abattu des peupliers puis nous avons replanté des arbres et arbustes locaux (frênes, chênes pédonculés, tilleuls à petites feuilles, érables champêtres, noisetiers, prunelliers...) avec l'aide de Mission Bocage et du SMiBE. L'objectif de ces travaux était de protéger les berges.

L'exploitant locataire de nos prairies a également mis en place une clôture et une pompe de prairie pour interdire l'accès des bovins à l'Èvre.

Dans le passé, l'entretien des rives était effectué régulièrement par les propriétaires et exploitants. Aujourd'hui, certains perpétuent cette tradition, mais de nombreux secteurs restent à l'abandon.

Sachant que l'Èvre est une rivière peu accessible de par son statut privé, il est nécessaire de ne pas la laisser sans entretien. J'aime faire partager ma passion avec mes petits enfants à travers des balades en bateau afin qu'ils prennent conscience de nos richesses locales. J'aimerais que les générations futures puissent à nouveau se baigner dans l'Èvre sans risque. Pour cela, il est nécessaire que chacun d'entre nous fasse des efforts au quotidien pour améliorer la qualité de l'eau. »

Le castor d'Europe, une espèce protégée

Le castor est le plus gros rongeur d'Europe (longueur supérieure à 1 m. chez les adultes et poids moyen : 21 kg). Lorsqu'il nage, il peut être confondu avec le ragondin.

Suite à de nombreuses menaces (piégeage, chasse, endiguement, urbanisation, barrages), le castor d'Europe a failli disparaître. Au XX^e, la population de castors en France était seulement de quelques dizaines d'individus dans la vallée du Rhône. Depuis, le castor d'Europe est une espèce protégée à plusieurs titres (Directives habitats, convention de Berne...).

A ce jour, on compte entre 10 000 et 12 000 individus sur le territoire français et l'espèce continue d'étendre son aire de répartition, notamment sur la Loire.

Sur l'Èvre, de nombreuses traces de castors ont pu être observées de Montrevault jusqu'à la confluence avec la Loire.



Localement, le castor peut provoquer quelques dégâts sur la végétation ou créer des barrages. Dans ces cas, contactez l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (02 41 47 29 82). Si vous observez des traces de castors ou de loutres sur les bassins versants de l'Èvre, la Thau ou le St Denis, n'hésitez pas à contacter le SMiBE.

Les moulins du bassin versant de l'Èvre

De nombreux moulins à eau ont été construits sur l'Èvre et sur ses principaux affluents. D'après les recherches de M. Jacques MEUGE, 113 moulins ont fonctionné à différentes périodes dont 44 sur l'Èvre et 69 sur les affluents.

Ces moulins représentaient 14 % des minoteries du Maine et Loire, tandis que la surface du bassin versant de l'Èvre représente seulement 8 % de la surface totale du département.

Contrairement au Saumurois et au Nord Anjou (régions de grandes minoteries), seuls des petits moulins étaient présents sur le bassin de l'Èvre. Étant donné le régime hydraulique de l'Èvre, les roues des moulins fonctionnaient en moyenne 10 mois par an. C'est l'une des raisons qui explique que la plupart des moulins à eau étaient jumelés avec des moulins à vent.

La majorité de ces moulins existait au Moyen Âge. Nous les retrouvons sur la carte de Cassini. Leur activité a décliné progressivement en 1914,

1936 puis après la seconde guerre mondiale. Les moulins étaient essentiellement céréaliers excepté sur le ruisseau du Pont Laurent où il existait des moulins à papier. Certains moulins céréaliers ont changé de fonction pendant un certain temps (scierie, foulon ou tannerie...).

C'est dans les Mauges qu'il existait le plus grand nombre de moulins équipés de roues à godets ou roues par-dessus, notamment sur les affluents très encaissés (53 % des moulins du bassin versant de l'Èvre). Le reste des moulins fonctionnait grâce à des roues en-dessous. C'est le choc de l'eau sur les pales qui mettait en mouvement la roue et non le poids de l'eau (comme sur les roues par-dessus). L'implantation des moulins était différente en fonction du cours d'eau. En règle générale, les moulins étaient directement implantés sur l'Èvre et sur les gros affluents. Le stockage de l'eau néces-

saire au fonctionnement de la roue se faisait grâce à une chaussée. Une vanne motrice permettait de réguler l'arrivée d'eau à la roue. Une vanne de décharge était également présente sur la chaussée.

Sur certains affluents, la configuration était différente : les moulins se trouvaient en dérivation. Un bief artificiel permettait d'obtenir une hauteur de chute plus conséquente au niveau de la roue. Ces biefs pouvaient atteindre plusieurs centaines de mètres.

Lorsque les moulins étaient en activité, les cours d'eau étaient gérés par le fond. L'usage hydraulique permettait un renouvellement régulier des biefs. Avec le déclin des moulins, les cours d'eau se sont fortement modifiés. En amont des chaussées, nous pouvons observer une forte accumulation des sédiments due à l'absence de manœuvre des vannes. Les ouvrages ralentissent les écou-

lements et contribuent ainsi à la dégradation de la qualité d'eau (diminution de l'oxygène dissous). Lorsque des ouvrages sont présents, le pouvoir épurateur d'un cours d'eau est également moins efficace que les secteurs courants (ex : Èvre amont ou affluents de l'Èvre). Cela se traduit par des phénomènes d'eutrophisation en période estivale.

Afin de limiter l'impact des ouvrages sur l'Èvre, il est nécessaire de manœuvrer régulièrement les vannes comme le faisait les meuniers. Sur les affluents de l'Èvre, la question se pose actuellement de maintenir les ouvrages n'ayant plus d'usage.

BASSINS VERSANTS DE L'ÈVRE, DE LA THAU ET DU ST DENIS



Actions / travaux du SMiBE

Dans le cadre du Contrat Restauration Entretien, un appel d'offre a été lancé pour la réalisation des travaux. Plusieurs entreprises ou associations ont été retenues en fonction des travaux à effectuer.

Sur la carte vous trouverez les travaux et actions à venir, en cours ou réalisés par le SMiBE depuis fin 2010. Pour chaque action, un pictogramme est associé.

Panneaux routiers aux abords des cours d'eau

Suite à une demande du SMiBE, le Conseil Général du Maine et Loire a mis en place en 2010 des panneaux routiers indiquant le nom des cours d'eau et leur appartenance au bassin versant de l'Èvre et ce, sur les routes départementales à forte fréquentation (soit 42 ponts concernés).



Ces panneaux permettent aux habitants du territoire et aux personnes de passage de découvrir le nom des cours d'eau, de prendre conscience de la surface du bassin versant et de faire le lien avec les actions du SMiBE.

Étant donné les retours positifs, le SMiBE a décidé de poursuivre cette action sur les routes communales en finançant l'ensemble des panneaux. Nous remercions

l'ensemble des communes ou communautés de communes pour la mise en place de ces panneaux sur les 68 nouveaux points. Les noms de cours d'eau indiqués sur ces panneaux sont ceux présents sur les cartes IGN.

La jussie : une plante aquatique envahissante

Originaire d'Amérique du Sud, la jussie est une plante vivace et amphibie. Elle se développe dans les eaux stagnantes, faiblement courantes, sur les berges et dans les prairies humides. La jussie possède des feuilles alternes, arrondies, glabres et des fleurs jaune vif à 5 ou 6 pétales.



Lorsque les conditions le permettent, la jussie se développe sous forme d'herbiers quasiment impénétrables.

Cette plante est très envahissante du fait de ses modes de dissémination : bouturage et germination. Par conséquent, les actions de lutte nécessitent de nombreuses précautions. L'arrachage de la jussie doit se

faire manuellement sans laisser de bouture dériver. Les produits d'arrachage doivent être compostés. Il ne faut pas les entreposer à proximité d'un cours d'eau, d'un fossé, d'un plan d'eau ou d'une prairie humide.

Actuellement, la jussie n'a été observée que localement sur l'Èvre. Nous sommes toutefois vigilants à sa propagation, c'est pourquoi il est préférable de contacter le SMiBE si vous observez cette plante.

Zoom sur les travaux réalisés sur l'Èvre

Suite à l'étude préalable du CRE, des priorités ont été définies au niveau des travaux sur l'Èvre et ses affluents. Le tronçon allant du Pont Dalaine à Couaines (La Chapelle St Florent) était un secteur où l'intervention du SMiBE devait avoir lieu dans les premières années. C'est la raison pour laquelle les travaux de restauration et d'entretien de la végétation se sont déroulés durant l'hiver 2010/2011.

Les principales perturbations sur l'Èvre étaient le vieillissement de la végétation et la présence de nombreux embâcles.

Afin de permettre le renouvellement et le développement équilibré de la végéta-



tion des berges, différents travaux ont été effectués, tels que le recépage des aulnes, l'abattage d'arbres morts, dépérissants ou penchés, l'étagage de frênes, l'élagage des branches basses et l'enlèvement d'embâcles.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Merceron Environnement (85) sur 9 km



de rivière, entre octobre 2010 et mars 2011.

Le montant global des travaux s'est élevé à 69 000 €, dont 80 % ont été financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Conseil Général du Maine et Loire.

Contrat Restauration Entretien (CRE) du bassin de l'Èvre

Suite à la signature du Contrat Restauration Entretien (CRE) avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Général du Maine et Loire, le SMiBE a engagé un certain nombre d'actions sur l'Èvre et ses affluents. L'objectif est de reconquérir une eau de bonne qualité, de restaurer les milieux aquatiques et de sensibiliser les habitants du bassin versant de l'Èvre.

Au cours de l'hiver 2010/2011, les principales actions réalisées par le SMiBE sont :

- Restauration et entretien de la végétation des berges sur l'Èvre sur 9 km (Chapelle St Florent / St Florent Le Vieil), **A**
- Restauration et entretien de la végétation des berges sur le ruisseau du Frémerit sur 5 km (La Salle et Chapelle Aubry / Beaupréau), **B**
- Restauration et entretien de la végétation des berges sur l'Èvre sur 3,5 km (Trémentines), **C**
- Plantation d'arbres et d'arbustes locaux sur l'Èvre et ses affluents sur 3,5 km (1300 plants), **D**
- Abattage de peupliers cultivars sur 2 km (Èvre et affluents), **E**
- Effacement de deux petits ouvrages (Trémentines), **F**
- Pose d'un panneau explicatif sur la frayère à brochets de Gevrise, **G**
- Pose de clôtures sur 5,4 km et mise en place de 9 abreuvoirs (pompes de prairie ou descentes empierreées), **H**
- Ouverture coordonnée des vannages sur l'Èvre (février 2011), **I**
- Lutte contre les plantes envahissantes (la jussie), **J**
- Réalisation d'une étude sur la biodiversité d'une zone humide (Le Marillais / St Florent Le Vieil), **K**
- Réalisation de 5 animations scolaires avec les écoles primaires de Beaupréau (en partenariat avec le CPIE Loire et Mauges), **L**

Pendant l'hiver 2011/2012, les principales actions programmées par le SMiBE sont :

- Restauration et entretien de la végétation des berges sur l'Èvre sur 10 km (Le Fief Sauvin / Montrevault).
- Restauration et entretien de la végétation des berges sur le ruisseau du Frémerit / La Bellière / Le Pont Laurent sur 8 km (La Salle et Chapelle Aubry / Chaudron en Mauges / St Pierre Montlaur).

- Travaux de diversification des habitats (Trémentines), **M**
- Plantation d'arbres et d'arbustes locaux sur l'Èvre et ses affluents (en fonction des demandes), **N**
- Abattage de peupliers cultivars sur 4 km (Èvre et affluents), **O**
- Pose de clôtures et mise en place d'abreuvoirs (en fonction des demandes), **P**
- Seconde ouverture coordonnée des vannages sur l'Èvre (mi-décembre 2011 - fin janvier 2012), **Q**
- Lutte contre les plantes envahissantes (la jussie et la renouée du Japon), **R**
- Réalisation d'une étude sur trois ouvrages sur l'Èvre (La Jubaudière), **S**
- Conception d'un guide des bonnes pratiques à adopter en bordure de cours d'eau, **T**
- Réalisation d'animations scolaires avec les écoles primaires du bassin versant de l'Èvre (en partenariat avec le CPIE Loire et Mauges), **U**



Une question, un projet... contactez-nous



Le SMiBE a certes pour rôle de faire des travaux dans le cadre du Contrat Restauration Entretien, mais il a aussi un rôle de CONSEIL auprès des riverains, des usagers, des collectivités... La réglementation évolue rapidement dans le domaine de l'eau, prenez contact avec le SMiBE avant d'engager des travaux.

Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre
CCCCM - ZI Landes Fleuries
ANDREZE - BP 30063
49 602 BEAUPREAU CEDEX
Tél. 02 41 71 76 83 - Fax 02 41 71 76 88
Courriel : contact@smibe.fr
Site internet : www.bassin-evre.fr



Crédits photos : SMiBE - Dominique DROUET

Collectivités adhérentes au SMiBE : Communauté d'Agglomération du Choletais, Communauté de Communes de la Région de Chemillé, Communauté de Communes du Centre Mauges, Communauté de Communes du Canton de Montrevault, Communauté de Communes du Canton de St Florent Le Vieil, communes de La Renaudière et de St Macaire en Mauges.

Nos partenaires financiers :



SAGE ÈVRE THAU ST DENIS

Qu'est-ce que le SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau vise, à l'échelle d'un bassin ou d'un groupement de bassin versant, à **concilier les usages de l'eau et les besoins des milieux aquatiques**. Il définit :

- les grandes orientations de la politique de gestion de l'eau,
- des règles de gestion,
- les objectifs de préservation et de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques,
- des programmes d'actions.

Il est élaboré par la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**, sorte de « **petit parlement de l'eau** » à l'échelle locale où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau et les services de l'Etat. Le périmètre du SAGE Èvre Thau Saint Denis s'étend sur **54 communes**. Le SAGE est actuellement en phase d'élaboration.



Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec le SMiBE.

Faits marquants de l'année passée

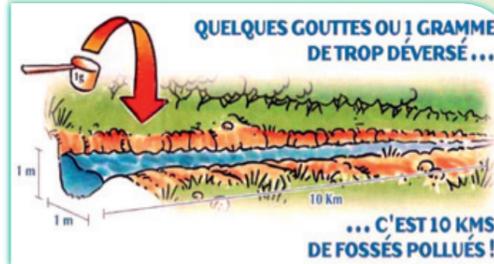
- **10 novembre 2010** : installation de la CLE et élection du Président et des vice-présidents de la CLE. Jean-Robert Gachet, Maire de Jallais, a été élu Président de la CLE.
- **14 février 2011** : arrivée de Raphaël Chaussis en tant qu'animateur de la CLE du SAGE. Il est chargé d'appuyer la CLE dans toutes ses démarches (réunions, communication, marchés publics, suivi des études et travaux, etc.).
- **7 avril 2011** : réunion de la CLE : Décision d'engager un bureau d'étude pour assister la CLE dans les études d'état des lieux et de diagnostic du SAGE.
- **1er juillet 2011** : démarrage des études d'état des lieux et de diagnostic par le Bureau d'études Geo-Hyd.

Rappel sur le désherbage chimique des fossés

Suite à des **irrégularités constatées** dans l'utilisation des pesticides sur le territoire du SAGE Èvre Thau Saint Denis (notamment le désherbage des fossés), une communication sur la réglementation en vigueur est nécessaire. L'arrêté préfectoral du 15 juin 2010 détaille les modalités d'application des produits phytosanitaires aux abords des points d'eau ; il est notamment interdit :

- De traiter chimiquement les fossés, caniveaux, avaloirs, bouches d'égout,
- De traiter chimiquement les bassins et les collecteurs d'eau pluviale, même à sec.

Pour information, l'épandage de pesticides est également interdit à **moins de 5 m de tous les cours d'eau, et 1 m des autres points d'eau** (mares, sources, puits et forages).



Il est donc important de **respecter ces prescriptions** afin de contribuer à la **reconquête de la qualité de l'eau** sur le territoire. En effet, une mauvaise utilisation des pesticides met en péril durablement les écosystèmes aquatiques. Pour l'entretien des fossés, une

ou deux fauches annuelles suffisent ; la présence de végétation permet également de ralentir les écoulements et d'augmenter le rôle épuratoire des fossés.

Ces dernières années, nous avons mesuré les pics suivants dans les eaux de surface (cours d'eau) :

Date	Lieu	Concentration mesurée en pesticides (en µg/l)
10/07/2006	Èvre à Trémentines	9.11
15/07/2009	Èvre à Trémentines	7.41
12/10/2009	Èvre à Trémentines	4.98
11/05/2009	Èvre à Beaupréau	10.92

Pour comparaison, la **norme de bonne qualité pour l'eau potable s'élève à 0.1 µg/l** par molécule de pesticide, et 0.5 µg/l tout pesticides confondus.

Les pics de pollution présentent des concentrations très importantes, et ont un effet néfaste sur les milieux aquatiques. Le désherbage des fossés entraîne :

- Destruction de la vie aquatique, dans les fossés et les rivières en aval,
- Pollution directe de l'eau,
- Érosion des berges,
- Risque pour la santé humaine.

Il est donc essentiel de rester vigilant et d'éviter au maximum toute contamination directe des cours d'eau.

Pourquoi un SAGE sur le territoire ?

La démarche de SAGE existe depuis la **loi sur l'eau de 1992**. De nombreux territoires l'ont déjà expérimentée dans la région. Le SAGE Èvre Thau Saint Denis est ainsi totalement entouré par 3 SAGE : Sèvre Nantaise, Layon-Aubance et Estuaire de la Loire. Ils ont été mis en place notamment pour **permettre l'atteinte des objectifs de restauration des rivières et des nappes souterraines** qui ont été fixés dans le cadre de la mise en œuvre de la **Directive européenne Cadre sur l'Eau (2000)**.

Projet élaboré en **concertation** et partagé, le SAGE constitue un **projet de territoire** visant à organiser de manière globale la gestion de l'eau. Sa nécessité provient de la dégradation chronique de l'état des cours d'eau et des nappes sur les bassins concernés ; il devient donc nécessaire :

- d'évaluer l'importance et les **sources de dégradation**, de les hiérarchiser,
- de définir des principes d'action et des **objectifs de reconquête**,
- de fixer des orientations et des **règles de gestion de l'eau**,
- de **programmer des actions** de restauration et de préservation de l'eau et des milieux, d'en **évaluer les moyens** nécessaires et d'en assurer le suivi,
- de **communiquer** et de **sensibiliser** autour des enjeux liés à l'eau.

LES COLLECTIVITÉS

- Les Communes
- Les Communautés de Communes
- Le Département
- La Région
- Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre

LES USAGERS

- Le monde agricole
- Les associations de protection de la nature et de l'environnement
- Les pratiquants du canoë-kayak
- Les pêcheurs
- Les propriétaires riverains
- Les consommateurs

LES SERVICES DE L'ETAT

- L'Agence de l'eau
- L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- La Préfecture
- La Direction Départementale des Territoires (DDT)
- L'Agence Régionale de Santé (ARS)
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

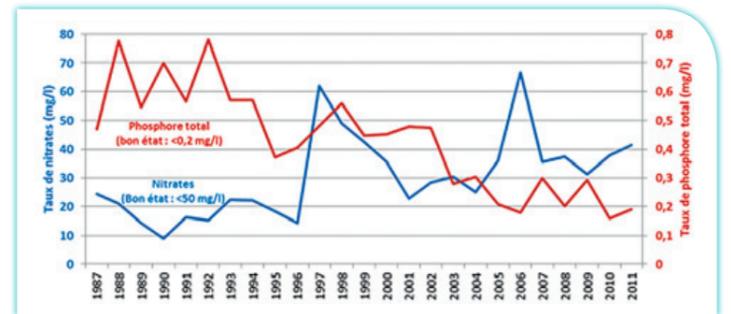
UN SAGE POUR UN TERRITOIRE

Zoom sur la qualité de l'eau et des milieux du territoire

Afin d'avoir une idée de la tâche à accomplir, nous pouvons jeter un regard sur l'évolution de la qualité de l'eau sur les 15 dernières années. Sur cette période, nous étudierons les données sur l'Èvre (à Saint Florent le Vieil).

2 paramètres ont été sélectionnés :

- le phosphore total, provenant à la fois des rejets de l'assainissement et de l'agriculture,
- les nitrates, provenant en majorité de l'activité agricole mais également des eaux usées (en particulier des mauvais dispositifs d'assainissement autonome).



Source : OSUR-WEB

Phosphore total (ne pas confondre avec les phosphates !) : Si on regarde l'évolution précise du taux de phosphore total sur l'Èvre à Saint Florent le Vieil, reflétant l'ensemble du bassin de l'Èvre, on observe une baisse continue.

Nitrates : Les taux sont significatifs, et en augmentation constante depuis 15 ans. Cependant, ils restent très dépendants des conditions météorologiques et des précipitations en particulier, qui ont tendance à lessiver les nitrates contenus dans les sols pour les emmener dans les rivières.

Les acteurs de l'eau sur le bassin : la gestion de l'eau, c'est l'affaire de tous

La CLE rassemble un panel représentatifs de l'ensemble des acteurs de l'eau présent sur son territoire. L'objectif est d'associer dans une démarche globale et participative tous les utilisateurs de l'eau : les collectivités qui entretiennent leurs voiries et espaces verts, distribuent de l'eau potable et rejettent leurs eaux usées, les agriculteurs qui emploient pesticides et engrais et irriguent leurs cultures, les pêcheurs, kayakistes et riverains qui sont directement touchés en cas de pollution, ainsi que les particuliers buveurs d'eau qui cultivent leur jardin, lavent leur voiture, remplissent leur piscine et vont aux toilettes...

Sécheresse : 2011, une année difficile pour l'Èvre

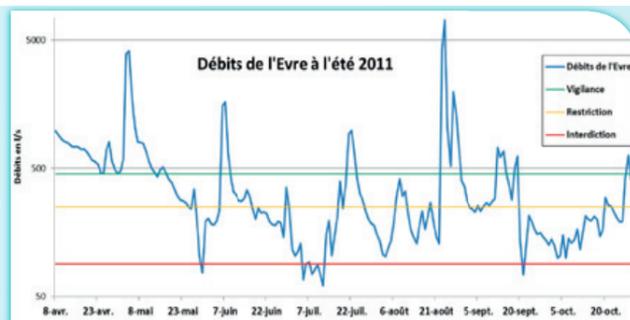
L'hiver relativement peu pluvieux, combiné à un printemps extrêmement sec ont conduit à abaisser le niveau de l'Èvre très tôt dans l'année, avec dès le début du mois de juin des débits habituellement rencontrés à la fin août.

Le graphique met également en évidence l'importance des événements « accidentels » :

- Une sécheresse très précoce et très longue,

- Des épisodes pluvieux courts et intenses, provoquant localement des inondations mais ne résolvant pas les problèmes de déficit hydriques,
- Une arrière-saison qui voit le retour de la sécheresse.

Ce type d'évènement préfigure peut-être ce qui nous attend dans les prochaines années dans un contexte de changement climatique... il faudra donc s'y préparer.



Source : Coliane, site alimenté par la DREAL des Pays de Loire

La restauration de la qualité de l'Èvre passe par le rétablissement de débits suffisants pour la vie aquatique. Des économies d'eau s'avèrent donc indispensables. Malgré les efforts déjà consentis, il est nécessaire d'aller encore plus loin pour améliorer durablement la situation.